

# Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Assemblée générale mixte du 26 avril 2021

25<sup>ème</sup> résolution

## **Biophytis**

Société anonyme  
au capital de 22.626.861,40 €  
14, avenue de l'Opéra  
75001 Paris

## **Grant Thornton Commissaire aux Comptes**

29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

## **ERNST & YOUNG et Autres Commissaire aux Comptes**

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex

# Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

## Biophytis

Assemblée générale mixte du 26 avril 2021

25<sup>ème</sup> résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (« Options<sub>2021</sub> ») au bénéfice de membres du personnel ou de mandataires sociaux (au sens de l'article L. 225-185 alinéa 4 du Code de commerce) de la société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Chaque Option<sub>2021</sub> donnera droit à la souscription ou à l'acquisition d'une action ordinaire nouvelle ou existante selon le cas.

Le nombre total des Options<sub>2021</sub> pouvant être consenties au titre de la présente résolution ne pourra pas donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions ordinaires supérieur à 13.000.000 actions, étant précisé que ce plafond :

- ne s'imputera pas sur le montant du plafond global prévu à la 18<sup>ème</sup> résolution de la présente assemblée générale ou toute autre autorisation fixée ultérieurement, et
- sera commun aux bons de souscription d'actions ordinaires, attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre et bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, objet des 22<sup>ème</sup>, 23<sup>ème</sup> et 24<sup>ème</sup> résolutions de la présente assemblée générale.

Le montant nominal des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées à terme en vertu de la présente délégation sera de 2.600.000 euros, correspondant à l'émission de 13.000.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,20 euro l'une.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 38 mois à compter de la présente assemblée générale, à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 6 avril 2021

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**



Olivier Bochet  
Associé

**ERNST & YOUNG et Autres**

Frédéric Martineau  
Associé